

MOTION DU BARREAU DE BÉTHUNE

LE BARREAU DE BÉTHUNE

CONNAISSANCE prise du projet de Loi pour la confiance dans l'institution judiciaire résultant de sa dernière version émanant de la commission mixte paritaire et de la gravissime violation qu'elle porte au secret professionnel de l'Avocat.

S'ÉTONNE qu'ait été écartée, d'un revers de main, la volonté initiale de consacrer la protection du secret professionnel au sein d'un article préliminaire du Code de Procédure Pénale et oubliée la déclaration d'intention du Garde Des Sceaux rappelant qu'il n'y a pas d'Avocat sans secret.

S'INSURGE en conséquence, de la première attaque du Sénat décidant d'écarter la protection du secret professionnel inhérent à l'activité de conseil dans les procédures ouvertes en matière fiscale, de corruption, de trafic d'influence ainsi que le blanchiment de ces délits et de l'ultime atteinte de la commission mixte paritaire élargissant le champ de l'inopposabilité dudit secret à d'autres domaines encore, créant par la même une présomption, inacceptable, d'instrumentalisation de l'Avocat par son client.

S'INDIGNE de la violation du sanctuaire que constitue le secret professionnel de l'Avocat et **RAPPELLE** que ce secret n'est pas un privilège corporatiste mais l'expression d'une garantie fondamentale dans une société démocratique, la pierre angulaire de la confiance entre l'Avocat et son client et l'un des fondements essentiels de la suprématie de l'État de Droit sur l'État de police.

DÉNONCE en conséquence une énième atteinte inacceptable aux droits et libertés fondamentaux et un violent recul des droits de La Défense.

SOLLICITE instamment et solennellement du Gouvernement qu'il dépose un amendement de suppression dispositions précitées et **l'INVITE**, ce faisant, à rétablir la philosophie et l'esprit initial du texte dans ce domaine.

EXHORTE, à tout le moins, les parlementaires, dans l'intérêt des citoyens et le souci de sauvegarder les principes cardinaux rappelés ci-dessus, à ne pas voter le texte en l'état.

Fait à Béthune,
Le 26 Octobre 2021

Le Bâtonnier,
Me Jérôme DELBREIL



Le Vice-Bâtonnier
Me David MINK

